



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS
Numéro du produit	10837
Synonymes; marques commerciales	POLYVINYL ALCOHOL, SELVOL 325 (S), SELVOL E, SELVOL 603, SELVOL 6107, SELVOL 711, MOWIOL 26-88, MOWIOL 40-88, MOWIOL 5-88, MOWIOL 4 - 88, SELVOL ULTALUX FP, SELVOL ULTALUX FF, SELVOL ULTALUX FA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Intermédiaire pour l'industrie chimique Adhésif. Tensioactif Industrie Agro-Alimentaire Traitement du cuir Textilier revêtement de surface Liant Dispersant Produits de beauté Personal Care
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 sds@univar.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	10837

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

Environnement	On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.
---------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger	NC Non Classé
--------------------	---------------

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

Informations supplémentaires EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
figurant sur l'étiquette

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ALCOOL METHYLIQUE			1 - 3
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

Dangers particuliers	Oxydes des substances suivantes: Carbone. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
<u>5.3. Conseils aux pompiers</u>	
Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Contenir et collecter les eaux d'extinction. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Éviter la formation et la dispersion de poussières. Collecter le déversement avec un balai et une pelle, ou assimilé et réutiliser, si possible. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éliminer toute source d'inflammation.
-----------------------------------	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes. Récipients non appropriés : cuivre, zinc, aluminium, alliage de cuivre, alliage de zinc, alliage d'aluminium.
--------------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ALCOOL METHYLIQUE

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

* = Risque de pénétration percutanée.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

ALCOOL METHYLIQUE (CAS: 67-56-1)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 260 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 260 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 260 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 260 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 50 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour

DMEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- Eau douce; 20.8 mg/l
 - Eau de mer; 2.08 mg/l
 - rejet intermittent; 1540 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 77 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 7.7 mg/kg
 - Sol; 100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m ³ .

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre pulvérulente.
Couleur	Blanc/blanc cassé.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 4.5 - 6.5 @ 4%
Point de fusion	230 - 240°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	> 93°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.19 - 1.31 @ 20°C
Densité apparente	400 - 700 kg/m ³
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

Propriétés comburantes Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

Indice de réfraction Pas d'information disponible.

Taille de particules Pas d'information disponible.

Poids moléculaire Pas d'information disponible.

Volatilité Pas d'information disponible.

Concentration de saturation Pas d'information disponible.

Température critique Pas d'information disponible.

Composé organique volatile Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la formation et la dispersion de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Eviter le contact avec les peroxydes. Nitrates inorganiques. Métaux actifs chimiquement.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 3 448,27586207

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 10 344,82758621

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 24 137,93103448

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 103,44827586

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 17,24137931

Corrosion cutanée/irritation cutanée

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané La poudre peut irriter la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

Informations toxicologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 300,0

Espèces Homme

ETA orale (mg/kg) 300,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 300,0

Espèces Homme

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

ETA cutanée (mg/kg) 300,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 700,0

ETA inhalation (vapeurs
mg/l) 3,0

ETA inhalation
(poussières/brouillards
mg/l) 0,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires
graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Mutation génique: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif. Souris

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL 466 mg/kg/jour, Orale, Rat

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la
reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la
reproduction -
développement Embryotoxicité: - : , Orale, Souris Négatif. Foetotoxicité: - : , Orale, Souris Positif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un STOT SE 1 - H370

Organes cibles Système nerveux central Yeux

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. LOAEL 2340 mg/kg, Orale, Singe NOAEL 1.06 mg/l, Inhalatoire, Rat 90 jours

Organes cibles Yeux Système nerveux central

Danger par aspiration

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

Danger par aspiration	Pas d'information disponible.
Inhalation	Toxique par inhalation. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.
Contact cutané	Toxique par contact avec la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Organes cibles	Reins Foie Système cardiaque et appareil cardio-vasculaire
Considérations médicales	Lésions des reins et/ou du foie.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversements fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 10 mg/l, *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 8.3 mg/l, *Daphnia magna*

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 15400 mg/l, *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin)
NOEC, 200 heure: 15800 mg/l, *Oryzias latipes* (médaka)
CL₅₀, 96 heure: > 100 mg/l, *Pimephales promelas* (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 10000 mg/l, *Daphnia magna*
CE₅₀, 96 heure: 22200 - 23400 mg/l, Invertébrés d'eau douce
Daphnia obtusa - Neonate
CE₅₀, 48 heure: 2500 mg/l, Invertébrés d'eau de mer
Crangon crangon (Common sand shrimp)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 22000 mg/l, *Selenastrum capricornutum*
CE₅₀, 96 heure: 16.912 mg/l, Algues d'eau de mer
Ulva pertusa
Chronic, NOEC, 96 heure: 9.96 mg/l, Algues d'eau de mer
Ulva pertusa

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

Toxicité aiguë - microorganismes	Cl ₅₀ , 15 heure: 20000 mg/l, Cl ₅₀ , 3 heure: > 1000 mg/l,
-------------------------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable à plus de 80%.

**Demande chimique en
oxygène** 1640 g O₂/g substance

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

**Persistance et
dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation Eau - Dégradation (%) 71.5: 5 jours
Eau - Dégradation (%) 95: 20 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation BCF: < 10,

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

**Potentiel de
bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable. FBC: < 10, Leuciscus idus (ide mélanote)

Coefficient de partage : -0.82 / -0.66

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations
PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

**Résultats des évaluations
PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

Cod

1.42

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
---------	--

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
----------------	---

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 69

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

POLYLVINYL ALCOHOL POLYMERS

Références littéraires clés et sources de données Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 24/07/2018

Numéro de version 2.000

Remplace la date 12/09/2017

Numéro de FDS 10837

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .

Signature J Spenceley